

Guide

Opérationnalisation et fonctionnement d'une CPC en matière de gouvernance foncière communale



Octobre, 2020

Sommaire

I. Introduction	9
1.Ce qu'est une CPC ?	10
2.Les cadres fédérateurs ou intégrateurs	10
3.Le contexte de création des CPC	11
II. Les étapes de mise en place / installation et renforcement de capacités	15
Etape 1 : Informations et appel à candidature	15
Etape 2 : Analyse des dossiers et sélection	15
Etape 3 : Organisation d'un atelier d'installation	17
Etape 4 : Présentation des membres CPC/Cadres Fédérateurs aux autorités	19
Etape 5 : Les renforcements de capacités	19
Etape 6 : Organisation et conduite des activités	21
Etape 7 : Fonctionnement de la CPC/Cadre Fédérateur	22
Etape 8 : Rapportage et restitution des activités	22
4.Fonctionnement actuelle des Cellules de Participation Citoyenne et nécessité de synergie d'action avec d'autres cadres	23
5.Démarche stratégique et moyens d'intervention de la CPC/cadre fédérateur	24
6.Outils de travail de la CPC/Cadres Fédérateurs	25
7.Illustration schématique du contenu du guide	26

Glossaire

Acteur : L'acteur est une personne qui agit et interagit. Dans le cas de cette mission, les acteurs sont les parties prenantes au développement et sur les questions foncières. On retrouvera ici, les organisations de la société civile, les CPC, les SADE, les CADE, les membres des CoGeF, les membres des SVGF, les membres des tribunaux de Conciliation, etc. ils sont ici tous des acteurs.

Cellule de Participation Citoyenne : La CPC est un embryon de la Société Civile locale, composé d'organisations civiles ayant une existence juridique et qui interviennent dans les secteurs de développement (eau & assainissement, éducation, santé, sécurité alimentaire, foncier, transport rural, équipements marchands, etc.). Elle est composée, au Bénin, d'un minimum de 15 organisations membres intervenant dans divers secteurs de développement.

Ce mécanisme procède de la nécessité de faire participer la population au processus de planification (plan d'actions, plan de développement, plan d'investissement annuel, etc.), à la mise en œuvre, au suivi et l'évaluation des services publics. Il mène un paquet d'activités de mobilisation, d'information, d'implication, de plaidoyer et de contrôle en vue d'accompagner les populations à la base dans leurs aspirations à une gestion des affaires publiques privilégiant la transparence, l'intégrité, la reddition de comptes et l'équité.

Foncier : « Dans son acception première, le foncier désigne la terre (et parfois, par extension, les constructions et aménagements qui sont dessus), non pour elle-même, mais en tant que fonds d'une exploitation ou d'une rente. Il n'y a pas de foncier sans une notion d'appropriation et de valorisation. Dans l'étude du foncier, le juridique et l'économique sont intimement liés. Sans droit d'appropriation (individuelle ou collective), une terre n'a aucune valeur particulière : lorsqu'elle sort du champ juridique, la terre sort également du champ économique. »¹

Mise en œuvre : La Mise en œuvre consiste à exécuter les actions planifiées et ceci sur la base d'une stratégie. C'est la concrétisation des idées élaborées pour obtenir des résultats attendus ou non. La mise en œuvre est donc l'art de diriger l'ensemble des opérations, les différentes tâches qu'exigent les objectifs du plan d'activités en vue de son succès. Elle doit permettre d'assurer une fonction de socialisation en ce qu'elle doit faire participer l'individu au processus de prise de décision et d'action dans la communauté.

Participation : Selon TOTTE², la participation peut être définie comme « un processus à travers lequel les différents acteurs influencent et partagent le contrôle sur les initiatives de développement, des décisions et des ressources qui les affectent ».

¹: http://www.comby-foncier.com/dictionnaire_foncier.pdf

²TOTTE, M. Définitions et enjeux de la coopération décentralisée. Recherche d'une véritable cogestion du développement local ou national, dans Echos du Cota N°88 Août-Septembre-Octobre 200

La participation ou l'implication des populations et autres acteurs aux différentes étapes d'un processus leur permet de mettre en valeur les droits d'accès et d'utilisation des ressources et d'apporter leur contribution dans la prise des décisions.

Politique foncière : La politique foncière, c'est l'ensemble des mécanismes, modalités et procédures de régulation en matière de gestion du foncier. C'est le cas par exemple de la sécurisation des terres, des transactions foncières et autres contenues dans les textes de loi et directives régionales ou internationales.

Par « Politique de Sécurisation Foncière Rurale »³, il faut entendre l'orientation donnée à l'action publique dans le domaine de la gestion des terres rurales. Dans cette politique, l'Etat opère des choix informés et cohérents en matière de sécurisation des acteurs ruraux en vue de garantir la paix et la cohésion sociale.

La « sécurisation foncière » est l'ensemble des processus, actions et mesures de toute nature, visant à permettre à l'utilisateur et au détenteur de terres rurales de mener efficacement leurs activités productives, en les protégeant contre toute contestation ou trouble de jouissance.

Le « domaine foncier rural » est un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder dans les conditions définies par la loi. Il comprend l'ensemble des terres autres que celles des domaines public, forestier classé, urbain et des zones d'aménagement différé officiellement constituées.

Population : Une population est un ensemble d'individus de même espèce vivant sur un territoire donné. La population humaine comprend plusieurs couches et catégories dont la liste n'est pas ici exhaustive et varie suivant l'objet de l'étude et des objectifs à atteindre : Les hommes, les femmes, les adultes, les jeunes, les enfants, les riches, les pauvres, les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les inaptes ou les personnes en situation de handicap, les orphelins, les leaders d'opinion, les autorités, les analphabètes, les cadres, les groupes organisés.

Société civile : La société civile c'est l'ensemble des organisations indépendantes de l'Etat et des organisations économiques qui ne travaillent pas dans un but lucratif, qui essaient d'attirer l'attention sur leurs intérêts, qui travaillent au service de la « chose publique » et qui ne poursuivent pas des fonctions étatiques, mais s'intéressent uniquement à une participation politique indépendante.

Au Bénin, on distingue les composantes suivantes :

- « Associations (associations de jeunes, de développement, de femmes, des chefferies traditionnelles, des confessions religieuses, médias, etc.) ;
- ONG ;
- Organisations socioprofessionnelles ;
- Syndicats »⁴.

³ <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/IVC169735.pdf>

⁴ Les Etats Généraux de la Société Civile du Bénin (EG-SCB)

Les fonctions de la société civile sont diverses. Il faut énumérer entre autres :

La fonction de protection : La société civile a le devoir de procurer la liberté aux citoyens et à les protéger de l'arbitraire étatique. La protection, en particulier, des minorités et de leurs droits.

La fonction de contrôle : il s'agit ici de l'observation et du contrôle du pouvoir politique. Une des obligations fondamentales dans le cadre de la fonction de contrôle est, par exemple, le contrôle des élections, pour en garantir le déroulement équitable, dans le respect des règles fondamentales de la démocratie. On y retrouve aussi les fonctions de suivi des politiques. La fonction de contrôle est assez souvent complétée avec des actions en vue de mesures correctives sur les constats faits à travers des interpellations, des plaidoyers et autres.

La fonction de participation : Il s'agit ici de la socialisation démocratique et participative des citoyens, une exigence en matière de culture politique. C'est en fait une augmentation de l'intérêt général pour une politique, une action, c'est à dire, une augmentation de la motivation et de la capacité des acteurs à participer à l'action ou à la politique.

La fonction d'articulation : La société civile peut contribuer à ouvrir des voies efficaces de production, de rassemblement et d'articulation de valeurs communautaires et d'intérêts sociaux, en-dehors des partis politiques et des parlements. Les sujets privés et sociaux sont alors abordés par la société civile et véhiculés auprès de l'opinion politique. La société civile agit ainsi comme intermédiaire entre les citoyens et l'Etat.

La fonction de règlement (ou gestion) des conflits sociaux : Grâce à ses réseaux de membres et à son savoir-faire, la société civile peut aider à adoucir les conflits sociaux à travers la conciliation, la médiation, la négociation.



Introduction

- Qu'est-ce qu'une CPC ?
- Les cadres fédérateurs ou intégrateurs
- Le contexte de création des CPC

I. Introduction

Présente dans les 77 communes du Bénin, le mécanisme « Cellule de Participation Citoyenne » (CPC) est un cadre ouvert pour toutes les organisations de la Société Civile qui se préoccupent de la participation citoyenne pour l'amélioration de la gouvernance locale dans les communes. Elle se veut un cadre attrayant et accessible à l'ensemble de toutes institutions, organisations et structures, pérennes ou circonstancielle actives dans la promotion de la bonne gouvernance en général et la participation citoyenne en particulier.

Le présent guide illustré a été élaboré en tenant compte du cadre de référence de Social Watch Bénin depuis 2008 dans les communes du Borgou et de l'Alibori et en se référant aux documents sur le guide de participation citoyenne à l'usage des OSC que SWB et ALCRER ont mis à la disposition des OSC surtout celui édité en 2016. Il aborde le processus d'installation des CPC, une brève historique sur les CPC, leur mission, l'arrimage de leur mission avec les ODD et les compétences des communes selon les lois. Le fonctionnement des CPC a été également abordé en sus d'autres points.

Ce guide a pour but de documenter le processus de création, d'installation de renforcement et de contribution/participation de la société civile (des CPC/des cadres fédérateurs) à la mise en œuvre de la politique foncière responsable.

1. Ce qu'est une CPC ?

La CPC est un embryon de la Société Civile locale, composé d'organisations civiles ayant une existence juridique et qui interviennent dans les secteurs de développement (eau & assainissement, éducation, santé, sécurité alimentaire, foncier, transport rural, équipements marchands, etc.). Elle est composée d'un minimum de 15 membres OSC avec un bureau de 3 membres (Coordonnateur (trice), secrétaire, trésorier (ère)) et des groupes thématiques (GT).

Elle est un mécanisme de participation citoyenne qui est mis en place dans les 77 communes du Bénin (et dans quelques arrondissements et villages). Composée de quinze (15) organisations de base (association, groupements féminins, ACEP, COGECS...) sélectionnées sur appel à candidature et provenant des différents arrondissements de la commune. La CPC constitue un mécanisme de promotion de la bonne gouvernance et d'une participation active des citoyens au développement de leur cité sur le fondement de l'article 2 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin qui dispose que « La commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales ».

Ce mécanisme procède de la nécessité de faire participer la population au processus de planification (plan d'actions, plan de développement, plan d'investissement annuel, etc.), à la mise en œuvre, au suivi et l'évaluation des services publics.

La CPC mène un paquet d'activités de mobilisation, d'information, d'implication, de plaidoyer et de contrôle en vue d'accompagner les populations à la base dans leurs aspirations à une gestion des affaires publiques privilégiant la transparence, l'intégrité, la reddition de comptes et l'équité.

2. Les cadres fédérateurs ou intégrateurs

Les premiers pas des cadres intégrateurs/fédérateurs remonteraient selon les informations à l'année 2015 avec des expériences dans certaines communes dont celle de Bembéréké. Le cadre fédérateur est un espace d'échanges et de concertation qui regroupe les différents acteurs de développement d'une commune en relation avec des problématiques du développement local. Il est aussi compris comme un espace fédérateur des différents cadres d'échanges existants autour des problématiques de développement dans les communes et vise la promotion du développement local participatif et inclusif. Il est composé des cadres de la commune, fils, natifs de la commune, les organisations de la société civile, les agents des services déconcentrés, ceux des services de l'administration communale et les partenaires techniques et financiers. In fine, le cadre intégrateur permet au maire d'assurer sa mission de coordination des actions de développement sur son territoire.

Dans un cadre intégrateur, on note plusieurs groupes thématiques. Chaque groupe thématique est composé d'experts ayant des compétences dans un domaine et qui proposent des actions à la Mairie, identifient des problématiques au niveau de la commune et proposent des approches de solution.

L'intérêt des cadres intégrateurs/fédérateurs est de permettre le renforcement du partenariat public-privé et permettre à l'administration communale de prendre des initiatives pour le bonheur

de la population.

Même si aujourd'hui il y a des arrêtés qui instituent ces cadres fédérateurs dans les communes, il faut noter qu'ils ne sont pas véritablement fonctionnels, faute de moyens.

3. Le contexte de création des CPC

L'article 2 cité supra pose la problématique de la participation citoyenne à la gouvernance locale. La participation des citoyens étant un des enjeux de la décentralisation, elle doit être comprise comme ce qui donne un sens à la gouvernance locale.

Eu égard à cette disposition, plusieurs formes de processus de participation ont été développés dans les communes ; mais le processus des CPC a commencé depuis 2004 selon la genèse qui suit :

- 2004 : les clubs anticorruptions comme pépinière : En 2003, la Cellule de Moralisation de la Vie Publique (CMVP) et l'Ambassade Royale du Danemark ont signé une convention pour mettre en œuvre le Programme Intérimaire d'Appui à la Stratégie de lutte contre la Corruption. Deux des activités de ces structures de veille citoyenne à l'époque seront reprises par les CPC, les audiences publiques de reddition des comptes (avec les conseils communaux) et les émissions radiophoniques animées par les enseignants.
- 2005 : les relais communaux tournés vers l'activité des mairies avec ALCRER et l'Ambassade Royale du Danemark portant introduction, dans le Programme intérimaire d'Appui à la Stratégie de lutte contre la Corruption, d'un nouvel objectif spécifique : « Favoriser la transparence dans la gestion financière communale par l'implication des populations ».
- 2006 : les cellules locales du CCAP sont nées avec ALCRER ET SWB sur initiative de RTI/ USAID. L'enracinement de la culture du contrôle citoyen de l'action publique à la base.
- 2008 : le label CPC voit le jour avec les CPC dans les communes ordinaires du Borgou (programme Appui au Secteur de la Gouvernance locale phase 1- Coopération Suisse au Bénin) et Projet de Participation Citoyenne à l'amélioration de la Gouvernance Locale, PPCL, financé par la Coopération Néerlandaise, les vingt communes de l'Atlantique, du Mono et du Couffo voient naître les premières structures locales sous le nom de CPC (cellules de participation citoyenne).
- 2012 : installation des CPC dans toutes les communes de l'Alibori plus la commune à statut particulier de Parakou (programme Appui au Secteur de la Gouvernance locale phase 2- Coopération Suisse au Bénin);
- 2013 : le nombre et la taille des CPC augmentent passant de 9 à 15 membres. Au cours de cette année, il y a eu installation des CPC dans toutes les communes du Sud Bénin (49 communes avec Participation phase 1 Coopération Néerlandaise)
- 2019 : la dernière de la fratrie est née avec une pointe d'originalité à savoir la CPC de Cotonou. Si elle a été la dernière à voir le jour, elle reste la première à naître à partir des cellules locales mises en place dans les arrondissements. En effet, dans chacun des 13 arrondissements de Cotonou, une cellule locale de participation citoyenne (CLPC) comprenant 5 OSC locales désigne une OSC pour former la CPC de Cotonou.

- Contrairement aux autres CPC (15 OSC membres), celle de Cotonou est composée de 13 OSC. Ce n'est pas la première fois que des cellules locales sont installées dans les arrondissements sur le modèle des CPC mais c'est la première fois que la mise en place de cellules locales précède la création d'une CPC.

II. Les étapes de mise en place / installation et renforcement de capacités

Les CPC sont actuellement dans toutes les communes du Borgou, en fin de mandat. La dernière restructuration date de 2015 ce qui fait plus de deux mandats de deux ans. Il faudra profiter du renouvellement des membres des CPC pour créer une synergie avec les cadres fédérateurs. Le processus d'installation et de mise en place peut suivre le cheminement que voici :

Etape 1 : Informations et appel à candidature

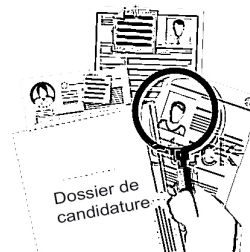
Une campagne d'information et de communication doit être organisée en vue de recruter des OSC/ organisation membres devant faire partie de la CPC/cadre fédérateur. Il s'agit d'un appel à candidature en direction de ces structures pour leur permettre de constituer un dossier de candidature pour en être membre. Les critères de candidature doivent être précisés dont par exemple :



- Le récépissé d'enregistrement, le journal officiel ;
 - Les activités menées les trois dernières années avec existence de rapports d'activités,
 - L'existence d'un siège et de personnel de terrain dans la commune ;
- Etc.

Etape 2 : Analyse des dossiers et sélection

Les dossiers ainsi constitués sont envoyés au partenaire. Lesdits dossiers font l'objet d'étude en vue d'une sélection des organisations aptes devant être membres de la CPC. La notification est faite à l'ensemble des organisations ayant postulé avec un certain nombre de détails sur les choix en fonction des critères évalués pour une transparence.



Par ailleurs, en dehors des OSC devant faire partie de la CPC, il faut identifier dans la commune, des personnes ressources et/ou agents de la collectivité locale pouvant intégrer le dispositif pour une collaboration avec les CPC/ Cadres Fédérateurs dans les activités sur le foncier. En effet, les arrêtés communaux fixent les membres des Cadres Fédérateurs et tout le monde ne peut pas faire partie de ce creuset. Aussi, les membres de CPC sont-ils connus du point de vue des OSC d'existence officielle qui la composent. Il y a dans les communes, des personnes ressources qui ne sont ni CPC, ni Cadre Fédérateur et qui ont développé une certaine expertise dans le domaine du foncier et dont les interventions peuvent contribuer à solutionner des difficultés pointues. Ce type d'acteur peut être mis à contribution.

Encadré 1 : Les critères pour être membre de la CPC/cadre fédérateur

Apolitique: la CPC est un mécanisme civil ; donc les organisations membres sont des OSC sans obédience politique et dont la crédibilité ne souffre pas de collusion avec des acteurs politiques.

Volontariat: l'implication dans la CPC n'est pas rémunérée; il ne s'agit pas non plus d'un sous-contrat que Social Watch attribue. Il s'agit d'une contribution citoyenne au développement local à travers le renforcement de la démocratie participative.

Résidence: les organisations membres doivent avoir leur siège dans la commune ou dans les arrondissements; leur représentant doit résider dans la commune.

Peuvent aussi faire partie de dispositif de participation citoyenne pour une gouvernance foncière responsable, les membres des SVGF, SUGF, CoGeF, CADE, C/SADE, dans une proportion d'un membre par exemple selon l'instance de gestion du foncier considérée.

Etape 3 : Organisation d'un atelier d'installation

Après analyse des dossiers, les résultats sont donnés et les OSC sélectionnées sont informées en vue de se préparer pour l'installation officielle dans la commune à travers un atelier.

L'installation du bureau et des Groupes Thématiques (GT) de la CPC est faite lors d'un atelier de renforcement de capacités qui permet d'échanger sur le cahier de charge et les missions de la CPC (entre autres : éducation à la citoyenneté, suivi des politiques, interpellations / demandes de comptes, veille citoyenne, accompagnement des conseils communaux, etc.). Dans un processus démocratique par élection, il sera procédé aux choix des membres (trois membres) du bureau et ceux des Groupes Thématiques (deux responsables par GT).

Il a toujours été souhaité que l'un des membres du bureau soit une femme pour respecter le genre.

Dans le cadre du foncier, il sera question d'adjoindre aux groupes thématiques certains acteurs de l'administration communale. Il s'agit de :

- pour le groupe thématique environnement par exemple, le C/SADE, un membre de la CoGeF et un membre de la SVGF ;
- pour le groupe thématique finance locale, le C/SAF et un membre de la CADE ;
- pour le groupe thématique éducation, le planificateur pour des actions d'éveil citoyen à travers les sensibilisations ;
- Etc.

Il serait très important de voir comment certains acteurs autres que les OSC peuvent intégrer les CPC pour une efficacité des actions dans le domaine du foncier.



Encadré 2: Le bureau de la CPC/Cadre Fédérateur et ses attributions

La Cellule de Participation Citoyenne est dirigée par un Bureau élu de trois (03) membres : un coordonnateur (trice), un(e) Secrétaire, un(e) Trésorier(ère). Etant donné que le ProPFR veut s'appuyer sur un dispositif existant, il serait nécessaire de suivre la présente configuration.

Le/la coordonnateur (trice) a un mandat pour organiser et contrôler l'activité de la CPC/Cadre Fédérateur. Il/elle dirige toutes les réunions et rencontres de la Cellule. Il/elle est l'ordonnateur (trice) des dépenses. Il/elle représente de plein droit la Cellule auprès des autorités et partenaires de la commune. Il/elle est le porte-parole de la Cellule. Le/la coordonnateur (trice) peut déléguer l'exercice de ses responsabilités de façon expresse à l'un ou l'autre des membres du Bureau, et ses fonctions sont exercées en cas de vacance par le Secrétaire

Le /la Secrétaire assure les tâches administratives en général, rédige les correspondances et établit les comptes rendus des réunions et des activités. Il/elle est responsable de la tenue des registres et des archives. Il/elle remplace le /la trésorier(e) coordonnateur (trice) en cas de vacance ou

par délégation.

Le/la Trésorier(ère) gère les finances/ subventions. Il/elle tient la comptabilité, perçoit les versements et effectue les paiements. Il/elle prépare les rapports financiers et présente les comptes de la cellule lors des réunions et à l'intention des coordonnateurs départementaux.

Dans un esprit de recherche de la performance, le mandat du bureau des CPC/Cadre Fédérateur peut être de deux ans renouvelable une fois.

Encadré 3 : Les activités des CPC/Cadre fédérateur

Les activités ne varieront presque pas à savoir la mobilisation sociale aux sessions du conseil communal pour avoir les informations sur les grandes décisions en matière de foncier ;

L'éducation à la citoyenneté des populations à travers des émissions radiophoniques et les assemblées de village/quartier sur le foncier ;

Suivi des activités du conseil communal et des instances de gestion du foncier dans la commune ;

Le plaidoyer pour l'adoption de démarches participatives dans la gestion foncière de la cité.

Les plaidoyers, négociations pour la prise de décret ou d'arrêtés sur les questions foncières ;

Les interpellations sur les questions foncières ;
La demande des comptes à travers la réclamation et l'organisation d'audiences publiques de reddition des comptes.

Etape 4 : Présentation des membres CPC/Cadres Fédérateurs aux autorités :

Les membres CPC/Cadre Fédérateur mis en place lors de l'atelier d'installation sont présentés aux autorités de la commune de préférence en conseil communal. La présentation peut aussi se faire à une date négociée avec les autorités. Les responsables de services déconcentrés et autres corps constitués de la commune seront invités à la séance.



Séance de présentation des membres CPC aux autorités de la mairie de N'Dali avant la présentation de la pétition

Lors de cette séance les modalités de collaboration entre la CPC/Cadre Fédérateur et la mairie sont discutées.

Les échanges se font en vue d'élaboration

d'une convention qui sera signée entre les deux parties. Les échanges devront porter sur les points en rapport avec la gouvernance foncière responsable dans la commune.

Etape 5 : Les renforcements de capacités

Le renforcement des capacités est le processus par lequel les CPC/Cadre Fédérateur développent leurs aptitudes à exercer des fonctions, résoudre des problèmes et fixer et atteindre des objectifs. Le renforcement de capacités est donc un moyen pour les CPC/Cadres fédérateurs d'avoir des aptitudes en vue de partager avec les communautés, acteurs de développement au niveau local et communal, la mise en œuvre de certaines actions. Dans un premier temps, il s'agit pour les membres de connaître leur cahier de charge, leur mission, le fonctionnement et les activités.



Atelier de formation et des membres CPC

Ensuite, il faut les renforcer sur divers thématiques et textes de lois sur le foncier et la gouvernance foncière. Ceci leur permettra de mieux maîtriser la thématique et les textes dans un but de sensibilisation, éducation des communautés. Comme thématiques on peut citer entre autres : la gouvernance foncière locale, le code foncier et les directives volontaires, le suivi de la délivrance des actes fonciers, etc. Ils ont aussi besoin d'être renforcé sur les techniques de plaidoyer, les techniques d'interpellation, les techniques de négociation, le lobbying, les pétitions, etc. Pour éviter, le pilotage à vue, il convient de doter les CPC/Cadre Fédérateur d'un plan biennal de renforcement de capacités.

Les renforcements de capacités sont des leviers pour améliorer les performances des CPC/Cadres

Fédérateurs dans la conduite, le rapportage et la collaboration avec les autorités communales.

Encadré 4 : Les renforcements de capacités des CPC/cadres fédérateurs, la pierre angulaire de la réussite des actions

La formation des membres de la CPC/cadre fédérateur a pour objectifs de :

- S'approprier le contenu du cahier des charges ;
- Connaître les éléments constitutifs du budget communal et pouvoir faire une bonne analyse des rubriques de dépense et des comparaisons sur plusieurs années (sur les questions foncières);
- Connaître les techniques de plaider, lobbying, etc;
- Mieux comprendre les fondements de la décentralisation dans ses dispositions de tremplin du développement à la base qui suppose une mobilisation et une implication de toutes les forces vives de la commune dans la gestion des affaires foncières locales ;
- Connaître les dispositions qui établissent les relations entre élus/ administration locale et les citoyens ;
- Mieux connaître les dispositions du cadre juridique de la décentralisation qui installent des mécanismes de transparence, d'ouverture et d'intégrité (disposition de bonne gestion) ;
- Comprendre le concept de la participation citoyenne et les principes d'un gouvernement ouvert et participatif.

Encadré 5 : Comment améliorer les performances des CPC et Cadres fédérateurs ?

L'amélioration des performances des CPC et cadres fédérateurs passe par la dynamisation, le respect de la tenue des rencontres mensuelles, l'efficacité dans l'élaboration des bilans mensuels à l'interne pour mettre tous les membres au même niveau d'information, la bonne rédaction des PV de séance, le bon fonctionnement des groupes thématiques, les interpellations sur les questions de développement, le respect des cahiers de charges, la mise en œuvre de stratégies pour faire participer la population et les autres OSC de la commune aux activités de la CPC.

Cela passe aussi par la recherche et l'internalisation de tous les documents de planification de la commune en vue de faire une veille efficace capable de renforcer les actions d'interpellations et de demande de redevabilité. Il faudra aussi partager avec les autorités et les partenaires les résultats du travail fait dans la commune pour inciter des actions correctives. La réussite de tout cela intègre le recensement et la satisfaction des besoins en renforcement de capacités pouvant permettre de mieux accomplir la mission de veille.

Etape 6 : Organisation et conduite des activités

Au niveau des activités, on peut noter :

- le suivi des activités du Conseil communal : il s'agit essentiellement de suivre les sessions communales et de formuler des propositions alternatives aux autorités sur les questions foncières. Au-delà des sessions, l'enjeu est de participer à tout processus de discussions engagées par la Mairie sur le foncier.
- assurer l'éducation civique de la population : informer les citoyens sur le code foncier domanial et les directives volontaires, les procédures de gestions foncières, le rôle des instances de gestion du foncier, etc. Ce travail peut se faire par l'organisation d'assemblée villageoise de sensibilisation ou la réalisation d'émissions radio, de causerie, etc.
- exercer un contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques: faire le suivi des actions menées au niveau communal sur le foncier, faire des visites sur le terrain, etc.
- faire le plaidoyer pour la promotion des approches participatives de gestion foncière dans la commune : négocier et faire accepter aux gestionnaires du foncier, élus locaux et responsables communaux l'instauration de cadres ou d'outils de dialogue et de participation des citoyens (Audience publique de Reddition de comptes, Audit social, Evaluation citoyenne, Suivi d'impact local participatif) sur les questions foncières
- prendre part aux processus de reddition des comptes : les séances de reddition de compte devront se faire quel que soit la thématique en collaboration avec les CPC.
- prendre part aux travaux des commissions techniques permanentes : les CPC ont la possibilité de prendre aux travaux des commissions techniques du conseil communal notamment la CADE comme structure ressource.



Séance de présentation des membres CPC aux autorités de la mairie de N'Dali avant la présentation de la pétition

Encadré 6 : Missions sur le foncier

Pour le cas du présent guide, il faudra que des OSC/Cadres fédérateurs travaillent sur les questions relatives à l'environnement surtout dans le domaine du foncier et particulièrement sur le foncier rural. Aussi, les partenaires intervenant sur les questions foncières pourraient collaborer avec les Groupes Thématiques : Environnement.

Conformément à la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, ce travail se fera selon la section 3 : De L'environnement, de L'hygiène et de la salubrité (Art. 93 à 96) et la section 1 : Du développement local.

Pour arriver à tout ce qui précède, dans un premier temps, il est important d'élaborer des plans d'actions et de les soumettre à validation. Les plans d'activités (PA) trimestriels doivent être en rapport avec les activités du partenaire sur le foncier même si une marge peut être concédée pour des initiatives propres. Le PA doit être compris de tous les membres de la CPC/Cadre Fédérateur. Les responsables de la CPC constituent des groupes de travail pour la mise en œuvre des activités. Chaque groupe descend sur le terrain et produit son rapport. Tous les rapports sont remis au bureau qui doit faire la compilation à envoyer au partenaire et à la mairie.

Etape 7 : Fonctionnement de la CPC/Cadre Fédérateur

Le fonctionnement de la CPC/Cadre Fédérateur suppose la gestion du siège local dans certaines communes, la communication, la gestion des membres et des activités, etc. Un petit fond sera alloué pour le fonctionnement. Il s'agit de l'appui à la communication, au loyer, à l'électricité et aux fournitures de bureau, etc.



Travaux de groupe membre CPC N'Dali

Etape 8 : Rapportage et restitution des activités

Dans le processus de contribution à l'information stratégique, les acteurs de la participation citoyenne œuvrent pour que leurs actions contribuent à corriger certaines pratiques. C'est pourquoi, la CPC/Cadre Fédérateur doit faire de façon périodique le feedback de ses activités au conseil communal pour alimenter la prise de décisions.



Entretien avec les membres CPC de N'Dali

Avant même la rencontre avec les autorités, les membres de la CPC/cadre fédérateur doivent se

réunir pour internaliser le rapport et avoir le même point de vue sur les résultats de la période, constituer une équipe pour aller faire le point aux autorités.

Le rapport d'activité est adressé au maire, à charge pour lui de l'affecter à une commission technique qui se chargera de l'étudier aux fins de proposition de délibération par le conseil communal. Les membres des CPC/Cadres fédérateurs seront invités au cours de la session du conseil communal qui examinera ledit rapport.

4. Fonctionnement actuelle des Cellules de Participation Citoyenne et nécessité de synergie d'action avec d'autres cadres

Les CPC doivent avoir un siège qui est celui de l'une des organisations membres. Elles y tiennent ses séances. Ce siège facilite les rencontres, le recueil des doléances, la rédaction des correspondances et la réception des courriers. Le secrétaire gère l'administration. Toutes les séances, réunions et activités font l'objet d'une documentation rigoureuse tenue à jour. Tout document transmis ou reçu doit faire objet de décharge.

Chaque CPC est composé d'un bureau de trois membres et de quatre groupes thématiques. Chaque Groupe Thématique est animé par trois organisations membres auxquels seront adjoint des agents de mairie (voir propositions de l'étape 3 sur l'installation). Le Groupe Thématique est dirigé par un Responsable et un Rapporteur élus.

La CPC tient des réunions mensuelles ordinaires, des séances extraordinaires et des rencontres publiques. Les séances sont présidées par le Coordonnateur. On peut noter les réunions ordinaires qui sont tenues une fois le mois et les réunions extraordinaires. La CPC doit tenir des séances publiques d'informations en direction des populations sur plusieurs objets.

Les séances ordinaires sont tenues pour faire le point des actions menées au cours du mois et faire les planifications du mois à venir. Les rencontres extraordinaires pour leur part sont tenues en cas de nécessité signalé par le Coordonnateur sur une situation d'importance.

Dans la mise en œuvre des activités publiques, les Groupes Thématiques doivent être sollicités en fonction de leur domaine de compétence.

Les Groupes thématiques doivent s'ouvrir à toutes les OSC (même si elles ne font pas partie des 15 OSC membres de la cellule), aux cadres de concertation des OSC, à toutes les Organisations Non Gouvernementales Internationales et à toutes autres structures. A cet effet, la Cellule doit travailler à les impliquer dans les travaux des groupes thématiques de leur choix, en les invitant à s'y inscrire. En effet, la CPC est appelée à s'entourer de toutes les compétences disponibles et à profiter des expériences de l'ensemble des Organisations de la société civile locale la composant pour optimiser ses interventions.

De nos jours, le principe de travail des CPC est de s'ouvrir aux autres OSC et cadres de la commune pour des actions en synergie. Vu que le ProPFR, veut adopter les CPC, il serait plus que louable, afin d'éviter des doublons, de leur adjoindre certains acteurs des cadres fédérateurs pour une efficacité des actions dans le foncier. En effet, l'existence de diverses structures dont les SADE, les CoGeF, les SVGF les responsables affaires domaniales et autres cadres de concertation au niveau de chaque commune... est une opportunité pour la participation citoyenne. Les CPC pourraient nouer des partenariats avec ces instances soit pour profiter de leurs expériences soit pour mener conjointement des actions ou les aider à faire des dénonciations et la veille.

Dans la mise en œuvre des plans d'activités, l'exécution des actions doit être assortie d'un rapport mensuel en conformité avec les exigences du Plan d'Action. Chaque rapport doit être accompagné des justificatifs des dépenses pour une veille de la gestion transparente du partenaire financier.

5. Démarche stratégique et moyens d'intervention de la CPC/cadre fédérateur

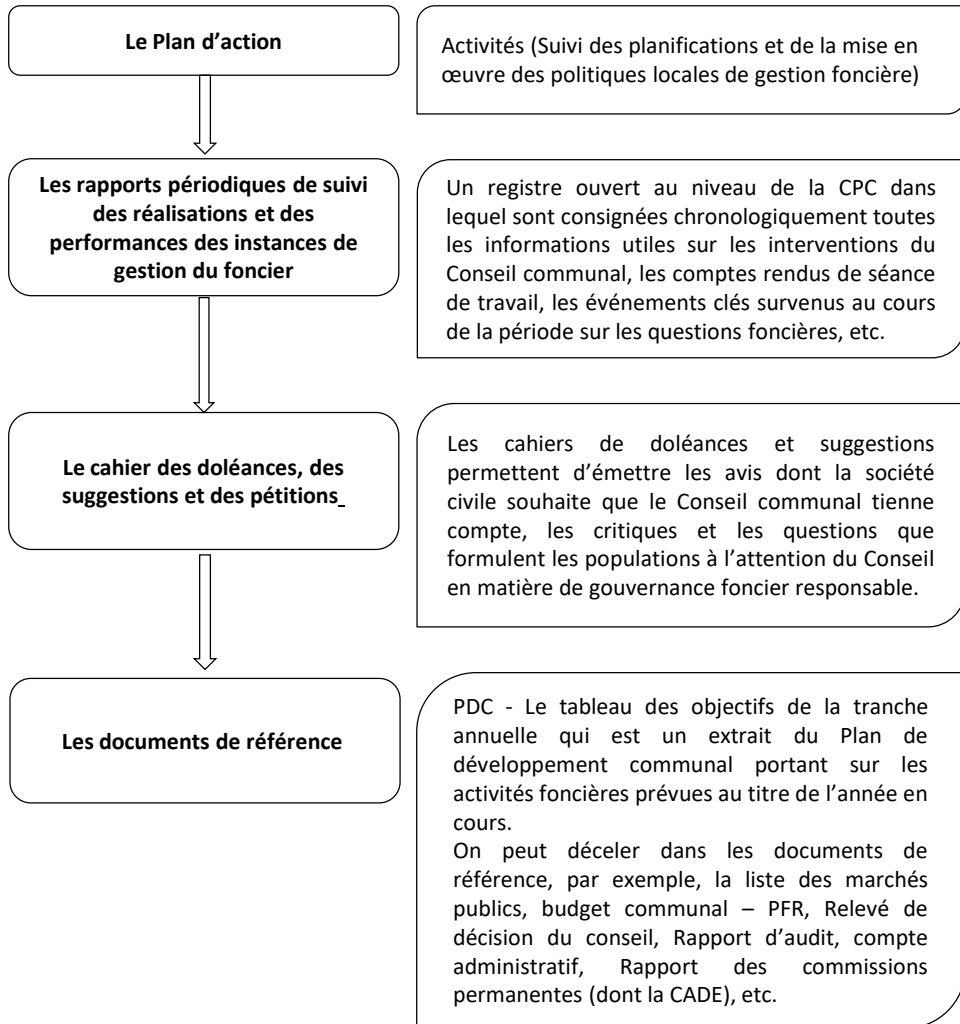
Une démarche stratégique en six (6) points est proposée pour les actions de la CPC/cadres fédérateurs. Il s'agit de :

- Participer et faire participer : il s'agit de participer aux activités du conseil communal et faire en sorte que les populations y participent également à travers la mobilisation sociale;
- Sensibiliser et éduquer aux droits et devoirs du citoyen en général et sur les questions foncières : faire de l'éducation citoyenne à travers la vulgarisation des textes de lois et autres documents de planification communale. Il s'agira aussi d'appuyer les instances de gestions du foncier (CADE, CoGeF, SVGF, TC) dans les actions de médiation, de gestion des conflits, etc.
- Faire le suivi des politiques locales : Contrôler, suivre et évaluer l'action publique locale sur le foncier (activités des CADE, activités des CoGeF, activités des SVGF, activités des TC) et faire des retours aux autorités pour des mesures correctives à travers la prise de décisions;
- Dénoncer les mauvaises pratiques de gouvernance foncière : faire des interpellations en direction des responsables sur les cas de mauvaise gouvernance (foncières et autres);
- Approuver les actions éclatantes de développement local et en féliciter au besoin le Conseil communal ;
- Faire des propositions alternatives sur le foncier en rapport avec les constats et situations pouvant conduire à des échecs sur la mise en œuvre des politiques (foncières) locales.

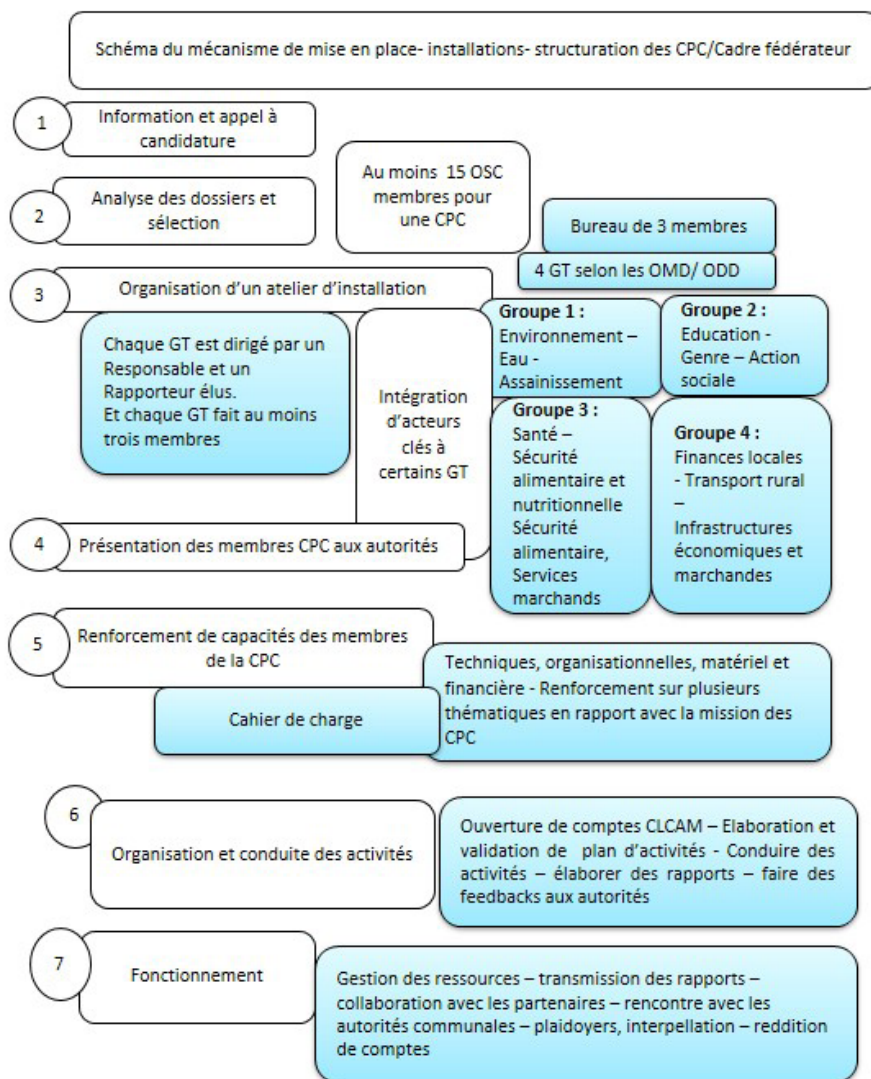
Il s'agit pour la CPC/cadres fédérateurs de faire de l'interpellation et le suivi des politiques foncières avec des actions de communication grand public. De faire des sensibilisations, des comptes rendus de participation aux sessions du conseil communal ou à d'autres rencontres, des comptes rendus de descentes sur le terrain pour des missions sur le foncier, de synthèse périodique du cahier des doléances sur le foncier, etc.

6. Outils de travail de la CPC/Cadres Fédérateurs

Pour atteindre ses objectifs, la CPC/cadres fédérateurs se dote d'un minimum d'outils de travail. Ces outils sont :



7. Illustration schématique du contenu du guide



Bibliographie

- Social Watch Bénin (2016), Cahier de charges des CPC et GT, décembre 2016, 114 pages;
- Magazine du forum sur les CPC (2019), 10 ans des Cellules de Participation Citoyenne, novembre 2019, 44 pages
- Participation Citoyenne (2016), Manuel de mise en œuvre à l'usage des OSC.
- http://www.comby-foncier.com/dictionnaire_foncier.pdf consulté le 31/05/2020 à 13h
- GRAWITZ, M. Lexique des sciences sociales, 7ème édition, Dalloz, 2000. P 308
- TOTTE, M. Définitions et enjeux de la coopération décentralisée. Recherche d'une véritable cogestion du développement local ou national, dans Echos du Cota N°88 Août-Septembre-Octobre 200
- [ttp://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/IVC169735.pdf](http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/IVC169735.pdf) consulté le 31/05/2020 à 10h
- REPASOC, (2018), Les Etats Généraux de la Société Civile du Bénin (EG-SCB),

ANNEXE

1- Fiche de renseignement des sessions communales

N°.....Date et lieu de la Session communale

Département :Commune

Objet de la session du conseil communal
Points abordés
Décisions prises
Plaidoyers/actions de la CPC pour influencer les décisions ou sur des sujets particuliers
Stratégies de suivi des décisions prises

Liste de présence des membres CPC/Cadre Fédérateur

Nom et prénoms	Titre	Signature

2- Fiche de renseignement des interpellations

N°.....Date de l'interpellation

Département Commune.....

ArrondissementVillage/quartier de ville.....

Domaine/Secteur de l'interpellation
Acteurs impliqués dans l'interpellation (Préciser nom, prénoms, titre ou profession/activités)
Objet de l'interpellation (constats)
Stratégie adoptée (démarche de conduite)
Solutions proposées
Difficultés

Liste de présence des membres CPC/Cadre Fédérateur

Nom et prénoms	Titre	Signature

3- Modèle de fiche d'élaboration d'une pétition

EXEMPLE DE PÉTITION

Destinataires de la pétition
et le lieu

Identifier en termes
généraux les pétitionnaires

M. le maire et membres du Conseil de _____ :

Nous, les résidents de la rue _____, vous présentons une

pétition relativement au débit de circulation très important de notre rue.

Voici les motifs de la présente pétition :

- 1) Le bruit est intense;
- 2) La pollution nuit à notre qualité de vie;
- 3) La vitesse des véhicules est très rapide et notre sécurité menacée;
- 4) Les enfants de l'école _____ sont exposés à l'abondante circulation quotidiennement (polluants et risques d'accidents);
- 5) En 2006, deux accidents sont survenus sur la rue _____;
- 6) Plusieurs études ont montré que les grandes artères sont nuisibles à la santé.

Énoncer brièvement la question
ou l'argument à l'appui de votre
pétition

(à indiquer sur chaque page
et copies de la pétition)

Nous demandons au maire et aux membres du Conseil de :

- 1) Mettre en place des mesures d'atténuation de la circulation;
- 2) Ajouter un feu à décompte numérique à l'intersection des rues _____ et _____;
- 3) Accentuer la présence policière aux heures d'entrée et de sortie des classes afin de faire respecter la limite de vitesse de 30 km/h;
- 4) Aménager une bande cyclable sur la rue _____.

Nom du porte-parole ou du pétitionnaire principal : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Précisez les mesures que
vous voulez que le conseil
prennent

Indiquez le nom de la personne qui représente les citoyens, les commerces ou l'organisation qui a lancé la pétition (cette personne est l'intermédiaire entre les pétitionnaires et la ville)

Liste des pétitionnaires

Nom et prénoms	Titre	Signature

4- Modèle de Plan d'Activités trimestriel

Plan d'Activité trimestriel

Commune de

Trimestre....., mois de à 2020

Activités	Stratégies à mettre en œuvre	Livrables attendus	Budget			TOTAL
			Mois 1	Mois 2	Mois 3	
1.						
2.						
3.						
4.						
5. Fonctionnement de la CPC / Cadre Fédérateur						
TOTAL						

Le responsable de la CPC/Cadre Fédérateur

Le Trésorier

Nom, prénom et signature

Nom, prénom et signature

5- **Canevas de rapport d'audience publique de reddition de compte**

N°.....Date et lieu

DépartementCommune

Domaine Thématique de Reddition de comptes
Autorité ayant accepté de rendre compte
Préciser le contexte d problème, en d'autres termes, faire un rappel de la situation. Donner si possible des statistiques récentes sur la thématique ou le domaine
Première partie du déroulement : Les réalisations de l'autorité dans le domaine (dire ce qui est fait, comment cela a été fait, les actions menées par les parties prenantes : CPC, Cadre Fédérateurs, élus, Instances de gestion du foncier, Services déconcentrés de l'Etat, population, etc.)
Deuxième partie : Synthèse des préoccupations exprimées par les populations
Troisième partie : Les recommandations ou engagements ou décisions
Stratégie de suivi des décisions

Liste de présence des membres CPC/Cadre Fédérateur

Nom et prénoms	Titre	Signature

6- Canevas de rapport de réunions ou d'action

N° Mois de :
.....

Département :CPC/Cadre Fédérateur de la commune
de :

Ordre du jour ou Objet
Résultats attendus
Résumé des débats ou actions mises en œuvre
Décisions et responsables de mise en œuvre
Suggestions ou recommandations
Difficultés rencontrées

Liste de présence des membres CPC/Cadre Fédérateur

Nom et prénoms	Titre	Signature

7- Canevas de rapport mensuel de la CPC/Cadre Fédérateur

N°..... Mois de :

Département : CPC/Cadre Fédérateur de la commune de :.....

Introduction
Activités prévues
Activités réalisées
Résultats obtenus
Effets des actions
Difficultés rencontrées
Conclusion
Activités du mois suivant

Liste de présence des membres CPC/Cadre Fédérateur

Nom et prénoms	Titre	Signature

